

FIGHE D'INFORMATION SUR LA VACCINATION

Vaccin conjugué antipneumococcique (PCV13) : Ce que vous devez savoir

Many vaccine information statements are available in French and other languages. See www.immunize.org/vis

De nombreuses fiches d'information sur la vaccination sont disponibles en français et dans d'autres langues. Consultez www.immunize.org/vis

1. Pourquoi se faire vacciner ?

Le vaccin conjugué pneumococcique (PCV13) peut prévenir les infections à pneumocoques.

L'infection à pneumocoque désigne toute maladie causée par une bactérie pneumococcique. Ces bactéries peuvent causer plusieurs types de maladies, dont la pneumonie, qui est une infection des poumons. Les bactéries pneumococciques sont l'une des causes les plus courantes de pneumonie.

Outre la pneumonie, les bactéries pneumococciques peuvent également causer :

- Des infections de l'oreille
- Des infections des sinus
- La méningite est une infection des méninges et de la moelle épinière
- Bactériémie (infection du sang)

Tout le monde peut contracter une infection pneumococcique, mais les enfants de moins de 2 ans et les adultes âgés de 65 ans et plus, les personnes présentant certaines affections médicales et les fumeurs présentent le plus de risque.

La plupart des infections à pneumocoques sont bénignes. Cependant, certains peuvent entraîner des problèmes à long terme, comme des lésions cérébrales ou une perte auditive. La méningite, la bactériémie et la pneumonie causées par une pneumococcie peuvent être mortelles.

2. PCV13

Le PCV13 protège contre 13 types de bactéries qui causent les infections à pneumocoque.

Les nourrissons et les jeunes enfants ont généralement besoin de 4 doses de vaccin conjugué pneumococcique, à l'âge de 2, 4, 6 et 12 à 15 mois.

Les enfants plus âgés (jusqu'à l'âge de 59 mois) peuvent être vaccinés s'ils n'ont pas reçu les doses recommandées.

Une dose de PCV13 est également recommandée pour les **adultes et les enfants âgés de 6 ans ou plus** atteints de certaines maladies et n'ayant pas déjà reçu le PCV13.

Ce vaccin peut être administré à des **adultes en bonne santé âgés de 65 ans ou plus** qui n'ont pas encore reçu le PCV13, après discussion entre le patient et le professionnel de santé.

3. Discuter avec votre professionnel de santé

Indiquez à la personne administrant le vaccin si la personne recevant le vaccin :

- A présenté une réaction **allergique après une dose précédente de PCV13, à un vaccin conjugué antipneumococcique antérieur appelé PCV7 ou à tout vaccin contenant un anatoxine diphtérique** (par exemple, DTCoq) ou présente des allergies **sevères mettant en jeu le pronostic vital.**

Dans certains cas, votre professionnel de santé peut décider de remettre la vaccination PCV13 à une prochaine visite.

Les personnes souffrant de maladies bénignes, comme un rhume, peuvent se faire vacciner. Les personnes modérément ou gravement malades doivent généralement attendre d'être guéries pour se recevoir le PCV13.

Votre professionnel de santé peut vous donner plus d'informations à ce sujet.



U.S. Department of
Health and Human Services
Centers for Disease
Control and Prevention

4. Risques de réaction au vaccin

- Une rougeur, un gonflement, une douleur ou une sensibilité à l'endroit où l'injection est administrée, et de la fièvre, une perte d'appétit, une agitation (irritabilité), une sensation de fatigue, des maux de tête et des frissons peuvent survenir après la vaccination par PCV13.

Les jeunes enfants qui reçoivent PCV13 en même temps que le vaccin antigrippal inactivé semblent présenter un risque accru de convulsions dues à la fièvre. Demandez plus de renseignements à votre médecin.

Il arrive que des personnes s'évanouissent après des actes médicaux, y compris la vaccination. Informez le professionnel de santé si vous êtes pris(e) de vertiges ou si vous présentez des troubles de la vision ou des bourdonnements d'oreilles.

Comme avec tout médicament, il existe un très faible risque que le vaccin cause une réaction allergique grave, d'autres lésions graves, voire le décès.

5. Que faire en cas de problème grave ?

Une réaction allergique peut survenir après le départ de la personne vaccinée de la clinique. Si vous observez des signes de réaction allergique grave (urticaire, gonflement du visage et de la gorge, difficulté à respirer, accélération du rythme cardiaque, étourdissements ou faiblesse), appelez le **9-1-1** et amenez la personne à l'hôpital le plus proche.

Pour les autres signes qui vous inquiètent, appelez votre professionnel de santé.

Les réactions indésirables doivent être signalées dans le Vaccine Adverse Event Reporting System (VAERS) (Système américain de notification des manifestations postvaccinales indésirables). Votre professionnel de santé effectuera généralement ce signalement ; vous pouvez aussi le faire vous-même. Consultez le site Internet du VAERS à l'adresse suivante www.vaers.hhs.gov ou appelez le **1-800-822-7967**. *Le VAERS est uniquement destiné à* DCH-0955 AUTH: P. H. S., Act 42, Sect. 2126.

French translation provided by the Immunization Action Coalition

recevoir les signalements de réactions ; les membres du personnel du VAERS ne donnent pas d'avis médical.

6. Le Programme national d'indemnisation pour les préjudices causés par les vaccins

Le National Vaccine Injury Compensation Program (VICP) (Programme national d'indemnisation pour les préjudices causés par les vaccins) est un programme fédéral qui a été créé pour dédommager les personnes qui pourraient avoir subi un préjudice causé par certains vaccins. Les réclamations concernant une blessure présumée ou un décès dû à la vaccination doivent être déposées dans le délai imparti, qui peut être de seulement deux ans. Consultez le site Internet du VICP à l'adresse suivante www.hrsa.gov/vaccinecompensation ou appelez le **1-800-338-2382** pour en savoir plus sur le programme et apprendre à déposer une réclamation.

7. Pour en savoir davantage

- Parlez-en à votre médecin.
- Contactez le service de santé de votre ville ou de votre région.
- Consultez le site Internet de la Food and Drug Administration (FDA) pour obtenir les notices des vaccins et des informations supplémentaires à l'adresse suivante www.fda.gov/vaccines-blood-biologics/vaccines.
- Contactez les Centers for Disease Control and Prevention (CDC) (Centres américains pour le contrôle et la prévention des maladies) :
 - Appelez le **1-800-232-4636 (1-800-CDC-INFO)**, ou
 - Consultez le site Internet du CDC à l'adresse suivante www.cdc.gov/vaccines.

Pour que le ou les dispensateur(s) de soins médicaux de votre enfant puisse(nt) obtenir les renseignements précis sur son statut d'immunisation, ainsi qu'une évaluation des vaccinations et un calendrier recommandé pour les futures vaccinations, les informations seront envoyées au Bureau d'enregistrement des améliorations des soins médicaux du Michigan (Michigan Care Improvement Registry). Quiconque a le droit de demander que son dispensateur de soins médicaux ne fournisse pas les renseignements relatifs aux vaccinations au Bureau d'enregistrement.